

MAIRIE DE
LARGEASSE

DEUX -SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

mairie.largeasse@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,

Le Jeudi vingt-janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 14 janvier 2022

Présents : GROLLEAU Jean-Jacques, BODIN Christelle, MICHONNEAU Thomas, SAUVETRE Cécile, BAUDOUIN Dominique, BONNET Julien, GOUBAND Benoît, JARRY David, NOGRET Guy, RAMBAUD Alexandre.

Absents excusés : BOISSONNEAU Karine, COUTANCEAU Myriam, DUBUIS Deborah, LARMANJAT Olivier, LOISEAU Benoît.

Mr BONNET Julien a été élu secrétaire de séance.

N° 2022-003

Plan de financement logements jeunes

Le coût de l'installation étant estimé à 371 200,00 € HT soit 445 440,00 € TTC le plan de financement de l'opération peut alors se définir comme suit :

DESIGNATION DES PRESTATIONS	P.U. HT €	DESIGNATION DES PRESTATIONS	P.U. HT €
Terrassement gros œuvres	152 800,00 €	EMPRUNT	230 000,00 €
Charpente	14 000,00 €	DETR	72 000,00 €
Couverture, évacuation des eaux	15 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	46 200,00 €
Menuiseries Intérieures et extérieures	29 900,00 €	Aide TERRITOIRE EN ACTION	23 000,00 €
Plafonds, cloisons, isolation	30 700,00 €		
Carrelage, faïence	16 800,00 €		
Peintures	9 000,00 €		
Plomberie sanitaire, VMC	37 000,00 €		
Electricité, chauffage électrique	32 000,00 €		
Sous total	337 200,00 €		
Maîtrise d'œuvre	22 500,00 €		
Véolia	1 500,00 €		
Séolis	2 500,00 €		
Plus-value fondation	7 500,00 €		
Sous total	34 000,00 €		

TOTAL HT	371 200,00 €	TOTAL HT	371 200,00 €
TVA	74 240,00 €		
TOTAL TTC	445 440,00 €		

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **de solliciter** les subventions auprès du Département des Deux-Sèvres (Territoire en action) et de la Préfecture des Deux-Sèvres (DETR).
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de procéder à la bonne exécution de la présente délibération.

LARGEASSE, le 20 janvier 2022

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

Objet :
Plan de
financement
construction de 4
logements jeunes

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou Sous-préfecture
Le :

Publié ou Notifié
Le